



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3401

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, au Centre international de ressource et d'innovation en développement durable (CIRIDD) et à Mouvement de palier pour accompagner des projets d'économie circulaire

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrecand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3401**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Attribution de subventions à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, au Centre international de ressource et d'innovation en développement durable (CIRIDD) et à Mouvement de palier pour accompagner des projets d'économie circulaire**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la délibération n° 2017-1904 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a défini sa stratégie "économie circulaire, zéro gaspillage" qui se décline en 4 axes :

- axe 1 : mettre en œuvre et anticiper les bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets,
- axe 2 : soutenir des porteurs de projet d'économie circulaire,
- axe 3 : mobiliser des territoires et des filières,
- axe 4 : appliquer l'éco-exemplarité aux déchets de l'institution et aux achats publics.

Dans la mesure où le changement des modes de production et de consommation n'est pas du ressort de la Métropole seule, il est essentiel pour déployer cette stratégie de mobiliser les acteurs du territoire et de s'appuyer pour cela sur des relais divers.

Cette délibération propose de soutenir 3 initiatives portées par des acteurs du territoire pour mobiliser des publics variés : les entreprises artisanales, en particulier dans le secteur alimentaire, les acheteurs publics ainsi que les citoyens et futurs porteurs de projets d'économie circulaire.

II - CMA du Rhône : accompagnement individuel et collectif d'artisans du territoire autour de l'alimentation durable

La CMA du Rhône mène des actions auprès des entreprises artisanales pour les accompagner à développer des modèles économiques pérennes tout en réduisant leur impact environnemental dans l'ensemble de leurs activités, de l'approvisionnement à la gestion des déchets. Depuis 2015, elle travaille aux côtés des artisans pour réduire le gaspillage alimentaire dans les métiers de bouche à travers 2 actions : le pré-diagnostic gaspillage alimentaire et le pré-diagnostic flux (renommé "TPE & PME gagnantes sur tous les coûts !").

La CMA souhaite développer son accompagnement sur les pré-diagnostic de flux auprès des entreprises artisanales alimentaires (boulangers, bouchers, glaciers, fromagers, traiteurs, etc.). Ces accompagnements individuels, du diagnostic et à la mise en relation avec d'autres acteurs du territoire porteurs de solutions, s'accompagnera de démarches collectives (valorisation des bonnes pratiques des artisans auprès d'autres artisans et d'autres acteurs, appui à la construction de "solutions" collectives comme la mutualisation ou la massification des flux). Par ailleurs, la CMA a élaboré un premier annuaire, à usage interne, des acteurs de l'économie circulaire à destination des artisans. La CMA propose de développer, mettre à jour et rendre disponible cet annuaire auprès d'autres acteurs du territoire, notamment via la plateforme data.grandlyon.

Ces actions s'inscrivent à la croisée des stratégies d'économie circulaire et alimentaire de la métropole. Elles participeront également à l'élaboration, puis la mise en œuvre, du projet alimentaire métropolitain.

Le coût total du projet est estimé à 36 000 €. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
pré-diagnostic et actions collectives entreprises alimentaires	20 000	ADEME	10 050
valorisation, sensibilisation et communication	4 000	Métropole de Lyon	18 750
capitalisation des bonnes pratiques et participation aux réseaux	6 000	autofinancement CMA du Rhône	7 200
suivi et mise à jour annuaire sur les acteurs de l'économie circulaire	6 000		
Total	36 000	Total	36 000

L'évaluation de l'action portera sur l'impact des actions mises en œuvre par les artisans (déchets évités ou détournés et économies réalisées) et sur l'identification d'actions collectives à développer.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la CMA pour l'accompagnement individuel et collectif d'artisans du territoire autour de l'alimentation durable et pour la diffusion d'un annuaire des solutions d'économie circulaire à destination des artisans.

III - CIRIDD : participation de la Métropole à une expérimentation pilote sur la commande publique et l'économie de fonctionnalité

Le CIRIDD est une association loi 1901 créée en 2005. L'association rassemble une quarantaine d'adhérents, entreprises, structures qui accompagnent le développement des entreprises, écoles, structures publiques, etc. Au-delà du cercle des adhérents, elle rassemble des communautés plus larges, notamment le réseau des acteurs de l'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes via la plateforme Eclaira et le club des acteurs de l'économie de fonctionnalité.

Le CIRIDD a acquis une expertise sur l'économie de fonctionnalité, qui consiste à "fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens". C'est l'un des piliers de l'économie circulaire telle que définie par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Aujourd'hui des dizaines d'entreprises ont développé une offre d'économie de fonctionnalité. Cependant, cette offre peine à rencontrer la demande, en particulier dans le cadre de la commande publique, car la rédaction des marchés ne laisse pas toujours la possibilité à un soumissionnaire de répondre par une offre d'économie de fonctionnalité. C'est pourquoi le CIRIDD développe une action pilote, intitulée "Commandes & économie de fonctionnalité dans le secteur public" (CoEFp). L'objectif est d'accompagner 3 collectivités à tester sur 2 marchés chacune une approche d'économie de fonctionnalité.

Cette expérimentation s'inscrit dans la stratégie métropolitaine d'économie circulaire, adoptée par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017, qui prévoit d'utiliser "la commande publique comme un levier de développement de l'économie circulaire". Elle est également cohérente avec l'axe Métropole éco-exemplaire de la feuille de route 2016-2020 de l'administration.

Le coût total du projet est de 100 000 €. Il est principalement financé par l'ADEME avec une participation forfaitaire des collectivités pilotes. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
recueil des offres d'économie de fonctionnalités destinées au secteur public	10 015	ADEME	70 000
ateliers de sensibilisation et d'approbation de l'économie de fonctionnalité	18 020	Département de la Loire	10 000
intégration de l'économie de fonctionnalité dans 6 consultations	46 117	Métropole de Lyon	10 000
suivi et capitalisation intermédiaire	11 762	Ville de Grenoble	10 000
évaluation et rapport final	14 086		
Total	100 000	Total	100 000

L'évaluation du projet portera sur l'atteinte des performances attendues dans les marchés tests (performance d'usage sur le service attendu, performance environnementale avec la réduction de la pression sur les ressources et de la production de déchets, performance économique avec l'approche en coût global) et sur la simplicité/complexité des procédures juridiques pour passer et suivre un marché d'économie de fonctionnalité.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit du CIRIDD pour la participation de la Métropole à l'expérimentation pilote CoEFp.

IV - Mouvement de palier : organisation du premier festival Lyon zéro déchet

L'association Mouvement de palier a été créée en juillet 2015 pour améliorer le tri des déchets dans les immeubles et résidences. Elle compte aujourd'hui plus de 200 citoyens, ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Pendant 3 ans d'affilé, elle a organisé, avec d'autres associations du territoire, le "Lyon clean up day", une opération de ramassage des déchets suivie d'actions de sensibilisation à la prévention et au tri.

Ce collectif d'associations souhaite aujourd'hui porter un projet plus ambitieux de "festival zéro déchet". Les associations déjà engagées dans ce collectif sont : Aremacs, Atelier soudé, Eisenia, Maison de l'environnement, Mouvement de palier, Récup et gamelles, Les boîtes à partage, Third of seven, zéro déchet Lyon. L'association Mouvement de palier porte juridiquement le "festival Lyon zéro déchet" au nom de ce collectif associatif et citoyen.

Le "festival Lyon zéro déchet" aura lieu les 18 et 19 mai 2019 à Lyon. Il permettra, via des ramassages, ateliers, conférences, films, spectacles, repas zéro déchet, rencontres d'acteurs inspirants, etc., de mettre la question des déchets sur le devant de la scène, sensibiliser le public sur ces questions, faciliter le passage à l'action, faire connaître les acteurs locaux.

Ce festival s'inscrit dans la stratégie métropolitaine d'économie circulaire et notamment dans le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2014, adopté par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018, qui prévoit de communiquer sur la réduction des déchets par des outils adaptés aux cibles.

Le coût total du projet est estimé à 27 267 €. La participation proposée de la Métropole est de 7 500 €. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
communication	3 472	Métropole de Lyon	7 500
repas zéro déchet	1 800	MAIF	2 000
ateliers, animations, stands, conférences	17 089	financement participatif	7 250
coordination	4 906	mécénat	1 500
		autofinancement	9 017
Total	27 267	Total	27 267

L'évaluation du festival portera sur le nombre de participants lors des ramassages et des diverses animations proposées, ainsi que sur les retombées médias.

Il est donc proposé au conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au profit de l'association Mouvement de palier pour l'organisation du premier "festival Lyon zéro déchet" porté par un collectif associatif et citoyen ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement de :

- 18 750 € au profit de la CMA du Rhône pour l'accompagnement des artisans de l'alimentation à réduire leurs impacts environnementaux,

- 10 000 € au profit du CIRIDD pour mener une expérimentation sur des marchés tests dans une logique d'économie de fonctionnalité,

- 7 500 € au profit de Mouvement de palier pour organiser la 1^{ère} édition du festival Lyon zéro déchet.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultat, soit 36 250 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - sur les opérations suivantes :

- à hauteur de 28 750 € (accompagnement des artisans et expérimentation sur des marchés tests) sur l'opération n° 0P01O5216,

- à hauteur de 7 500 € (festival Lyon zéro déchet) sur l'opération n° 0P25O2482.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.